

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans. Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis.

Critères techniques

Résistance thermique $\geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Qualité de la pose : type ou nombre de fixations adaptés

Type de pose : vide sanitaire, sous-dalle, sous-face de plancher

R mesurée selon des normes définies. Pare-vapeur obligatoire si nécessaire

Rappel de la chronologie du dossier

- 1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
- 2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
- 3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

- La « mise en place d'une isolation de plancher bas en vide sanitaire /ou en sous-sol/ou sur passage ouvert, isolation sous-dalle ou sous-face de plancher
- Les marques et références ainsi que l'épaisseur (ACERMI si possible)
- La résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée selon une des normes admises (nous consulter).
- La surface isolée (elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre)

A partir du 01/09/2020 : la facture doit mentionner les éléments d'aménagement du chantier (écart au feu, capot de protection, coffrage autour des dispositifs d'éclairage ou boîtiers électriques, pare-vapeurs, etc.)

En cas de recours à un nouveau produit, ne pas hésiter à contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

** Pour les isolants Euroclasse E, nous consulter en amont de la pose.*

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).
- La date de pré-visite technique
- La mention « Isolation de [plancher bas] »
- L'intitulé et le montant de la prime sans abréviation : « Prime Certificat d'Economies d'Energie Coup de Pouce Isolation Abokine » avec le montant associé.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis et facture. Si c'est la 1^{ère} fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime et bonification

Dans le cadre d'une opération Coup de Pouce, vous vous engagez à faire l'avance de prime à votre client.

La prime doit donc impérativement être déduite de la facture (déduction du TTC).

Le montant de la prime peut être bonifié sous condition de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

A partir du 01/09/2020 : le montant des primes est aligné sur ceux de la BAR-EN-101 (devis signés à compter de cette date).

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

!! Pour les devis signés un délai minimal de 7 jours francs (soit 8 jours ouvrables) devra être impérativement respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.

A noter, **vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE :** cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 30 ans***

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. **Vous le signalez à votre chargé de clientèle !**



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Visite technique préalable chantier effectuée le :

Vous devez faire une visite technique avant l'édition de votre devis et mentionner sa date sur le devis et la facture.

MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION D'UN PLANCHER BAS

p.u

m²

total ht

Fourniture et pose

40

50

2000

Marque :

Modèle: Acermi :

Epaisseur :

Résistance thermique $\geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$:

Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :

Piges de hauteur

Ecart au feu

Capot(s) de protection

Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage

Pare-vapeur

Réhausse de trappe

Prime Certificat d'Economies d'Energie Coup De Pouce Isolation Abokine d'un montant de 1000 €

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%*	110 €
Total TTC	2110 €
PRIME CEE	-1000 €
Reste à payer	1100 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Visite technique préalable chantier effectuée le :

Vous devez faire une visite technique avant l'édition de votre devis et mentionner sa date sur le devis et la facture.

MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION D'UN PLANCHER BA	p.u	m ²	total ht
Fourniture et pose	40	50	2000
Marque : Modèle: Acermi : Epaisseur : Résistance thermique ≥ 3 m².K/W : Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) : Piges de hauteur Ecart au feu Capot(s) de protection Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage Pare-vapeur Réhausse de trappe			

Prime Certificats d'Economies d'Energie Coup De Pouce Isolation Abokine d'un montant de 1000€

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

A déduire obligatoirement du TTC

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%*	110 €
Total TTC	2110 €
PRIME CEE	-1000 €
Reste à payer	1110 €

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.